

BUREAU de BIENFAISANCE:

- 1°) Ratification du Procès-verbal du Bureau de Bienfaisance en date du 2 Juillet 1952 (Vote du Budget supplémentaire pour l'exercice 1952 - Désignation de deux Membres afin de procéder aux adjudications publiques)
- 2°) Ratification du Procès-verbal du Bureau de Bienfaisance en date du 19 Juillet 1952 (Mode de répartition subvention aux sinistrés des pluies de Mars 1952 - Assistance aux vieillards, infirmes et incurables - Assistance à la Famille)

Le Conseil Municipal après avoir examiné les dossiers concernant les affaires ci-dessus mentionnées, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce qu'il soit donné suite aux délibérations prises à leur sujet par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance dans leur séance des 2 et 19 Juillet 1952.

LE MAIRE. - Avant de clore la séance je voudrais vous soumettre deux questions qui ne sont pas portées à l'ordre du jour et qui pourtant revêtent un caractère d'extrême urgence. Il s'agit 1°) de la convention passée avec l'E.E.R. fixant les modalités de remboursement des dépenses faites pour la réfection de la digue - 2°) le paiement des indemnités des bonnes chargées des Cantines scolaires.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à exposer ces deux affaires.

.